


 L'AVENIR *M. S. Leclercq*
EN COMMUN 2017



LA FORÊT, FILIÈRE D'AVENIR

Les livrets de la France insoumise | #26 FORÊT



**Ce livret a été rédigé
par un groupe de travail
coordonné par Brigitte
Blang, enseignante retraitée
engagée dans les luttes de
l'ONF et Antoine Léaument,
politiste.**

**Il complète *L'Avenir en commun*
(édition Le Seuil, 2016, 3€),
le programme de la France
insoumise et de son candidat
Jean-Luc Mélenchon.**



LA FORÊT.
FILIÈRE D'AVENIR



Sommaire

1 • Notre constat : la forêt, trésor oublié de la France	5
2 • Notre projet : une forêt respectée et créatrice d'emplois	8
3 • Nos propositions : la planification forestière	11
1. Respecter l'écosystème	12
2. Relocaliser l'activité forestière	14
3. L'État moteur de la politique forestière	15

Notre constat : la forêt, trésor oublié de la France

Avec 24,6 millions hectares de forêts occupant plus du tiers de son territoire, la France compte le deuxième massif forestier de l'Union européenne, derrière la Finlande.

67,8 % de ces forêts se trouvent sur le territoire métropolitain, soit 16,7 M ha représentant un volume sur pied de 2,6 Mds de m³, partagés entre de très nombreuses essences de feuillus et de conifères. **La France est donc une grande nation forestière.**

Pourtant, le bois est aujourd'hui sous-valorisé par les pouvoirs publics. Le déficit commercial de la France dans la filière bois s'élève à 5,7 Mds € pour 2015. 50 000 emplois y ont été perdus ces dix dernières années. Et tandis qu'avec 11 M ha, ce secteur compte 1,5 million d'emplois en Allemagne, il n'y en a plus que 440 000 en France, pour un espace forestier 50 % supérieur !

Engagés dans une mondialisation destructrice, nous exportons le m³ de chêne brut à 150 € et le réimportons scié ou transformé en meuble entre 800 et 3000 € ! Plus d'un millier de scieries ont disparu en France en dix ans, victimes des grosses structures délocalisées qui ne sont pas soumises aux mêmes critères sociaux et environnementaux. La productivité effrénée supplante la qualité de production pour maintenir un chiffre d'affaires et satisfaire les banques créancières.

Dans la forêt, « le temps court » fait de considérables ravages : on est ainsi passé de la sylviculture à une ligniculture capitaliste, c'est-à-dire à une culture des arbres intensive à la logique court-termiste qui épuise les sols, identique à celle en vigueur dans les champs de blé ou de maïs soumis à une agriculture productiviste.

La France possède pourtant un service public de qualité pour gérer les forêts publiques sur tout le territoire : l'Office national des forêts (ONF) et les Directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF). Mais les gouvernements successifs ont affaibli ces deux structures. Les DDAF ont disparu lors de leur fusion avec les Directions départementales de l'équipement (DDE). Et l'ONF a vu ses missions de service public sacrifiées au profit de logiques de rentabilité. Le budget actuel de l'ONF ne lui permet pas d'assurer efficacement ses missions régaliennes, telles que la surveillance du territoire et du foncier ou la gestion de la biodiversité. Les restructurations drastiques lui ont fait perdre le tiers de ses effectifs en vingt-cinq ans. Les conséquences humaines ont été aussi désastreuses : 38 agents de l'ONF se sont suicidés depuis 2005. Et alors même que chaque gouvernement commande des rapports, souvent intéressants, il n'en fait rien et laisse la situation se dégrader chaque année davantage.

Notre projet : une forêt respectée et créatrice d'emplois

Face aux logiques marchandes qui détruisent l'écosystème, les ressources, les emplois et, parfois, les vies humaines, nous ferons de la forêt un lieu, à la fois :

- **de reconquête du temps long.** La forêt française ne sera pas considérée comme une simple source d'approvisionnement à court terme de l'industrie.
- **de respect de l'écosystème.** La forêt est le lieu de vie de multiples organismes végétaux et animaux que nous devons protéger. Nous favoriserons le développement d'espaces forestiers aux essences multiples qui permettent à la fois le maintien d'écosystèmes complexes et une meilleure protection contre les maladies, les aléas climatiques (tempêtes, canicules, sécheresses) et les incendies. De plus, la forêt, parce qu'elle agit comme un poumon pour notre pays et stocke le CO₂ que nous rejetons en trop grande quantité, sera au cœur de la règle verte.
- **de relocalisation de l'activité.** Il est en effet inconcevable que la France exporte du bois brut en grumes et importe des produits transformés à forte valeur ajoutée. Nous devons produire en France ce dont nous avons besoin et retrouver notre indépendance.
- **de créations massives d'emplois.** La relocalisation de l'activité permettra de créer dans la filière forêt/bois des dizaines de milliers d'emplois. Il s'agira de reconstituer nos capacités productives : sciage (avec la valorisation des produits demandés en aval par la filière), menuiserie (meubles, charpentes), fabrication de panneaux, cartons et pâtes à papier. Nous favoriserons l'adaptation des technologies aux évolutions du marché de la construction bois, seule matière première renouvelable à l'échelle humaine.

- **d'un réinvestissement de l'État.** Le budget de l'ONF sera sanctuarisé et augmenté dans le cadre de la planification écologique afin d'en finir avec la situation de sous-effectif des techniciens et ingénieurs de terrain et du manque de moyens qui pousse des agents au suicide. Nous augmenterons également la surface gérée par l'ONF, qui n'est actuellement que de 25 % de la surface totale mais produit 40 % de l'ensemble de la récolte de bois.

Nos propositions : la planification forestière

1 Respecter l'écosystème

Réglementer la gestion de la forêt

Les « coupes rases » consistent à raser entièrement un espace forestier afin d'en vendre le bois. Cette pratique détruit l'écosystème et fragilise les sols en les exposant au ruissellement et en les acidifiant. C'est pourquoi la réglementation visera à favoriser une sylviculture de futaie jardinée pour les résineux et une sylviculture de qualité pour les feuillus. Dans le même temps, **les abattages massifs de feuillus sans replantation ultérieure seront interdits**. Le ramassage intégral des branches et des souches destiné à la production d'énergie sera également réglementé, afin de permettre aux sols de se reconstituer grâce aux minéraux contenus dans ces bois « morts », dont la décomposition lente garantit la fertilité des sols forestiers.

Le développement de forêts aux essences multiples (feuillus ou résineux) sera encouragé, grâce à des aides publiques. On assiste en effet actuellement à un développement des forêts en monoculture de résineux. Cette méthode, liée à la pratique des coupes rases, génère plusieurs problèmes : acidification des sols, appauvrissement de l'écosystème, sensibilité plus grande aux maladies, augmentation des risques d'incendies, résistance moindre aux aléas climatiques.

Arrêter les « grands projets inutiles »

Le bois est une source de chauffage mais, abandonné aux logiques productivistes aveugles, son usage est néfaste et peu efficace. Ainsi, nous ne ferons pas feu de tout bois ! **Le projet Syndièse Bure sera stoppé !** Il prévoit de fabriquer du carburant synthétique à partir du bois, hors de toute logique durable : bilan énergétique calamiteux, centrale polluante, consommation excessive de la ressource locale.

Les importations de bois de chauffage à des fins industrielles seront interdites, comme pour la centrale de cogénération Uniper à Gardanne qui affiche un bilan désastreux : 1 Mt (million de tonnes) de bois brûlé par an, provenant d'un rayon de 400 km en France, ou même du Canada et du Brésil.

Un lieu ouvert et éducatif

Nous voulons que la forêt soit un espace ouvert. **Nous favoriserons la mise œuvre de classes vertes et de sorties pédagogiques en forêt** pour les écoliers et les collégiens.

Le milieu forestier doit aussi rester un lieu de loisirs, de sport, de promenades, etc. Pour cela, et en liaison étroite avec les agents de l'ONF, les usagers seront sensibilisés au respect de l'environnement particulier qu'est la forêt.

Préserver le rôle protecteur de la forêt

La forêt a des fonctions essentielles pour l'ensemble de l'environnement : purification de l'air et de l'eau, stockage du CO₂, préservation des biotopes, etc.

En aucun cas des intérêts privés ne doivent menacer ces fonctions vitales. **La règle verte, inscrite dans la Constitution, sera l'assurance de cette protection.**

Pareillement, les agents de l'ONF garantiront les missions de restauration des terrains de montagne et du littoral, permettant ainsi de limiter les départs d'avalanches, d'éboulements, de glissements de terrain, de recul des dunes, et ceci, en totale indépendance d'éventuelles recherches de rentabilité.

2 Relocaliser l'activité forestière

Appliquer un protectionnisme forestier

Un chêne sur quatre exploités en France est exporté non transformé. Parmi ceux qui sont exportés, un sur trois part en Chine. **Nous introduirons des mesures de protection afin de limiter les importations de produits transformés à l'étranger.** Cela permettra aux sylviculteurs de vendre leur bois sur le territoire, là où la matière première fait souvent cruellement défaut. Ces principes viseront à favoriser la relocalisation de l'activité. Depuis la crise de 2008, la filière bois française souffre de la baisse de la construction. **Nous soutiendrons ce secteur par la commande publique,** en favorisant les circuits courts et la construction en bois et autres produits finis issus des forêts françaises. De même, **les administrations publiques privilégieront l'acquisition de meubles et de papiers fabriqués sur le territoire national.**

Une filière forestière intégrée

La forêt française est extrêmement morcelée, provoquant une sous-exploitation des espaces. **Nous inciterons à la création de coopératives de petits producteurs.** Nous proposerons un mécanisme fiscal incitatif pour les regroupements de parcelles forestières privées.

Dans la filière bois, les banques prêtent peu, ou à des taux très élevés. Afin de faciliter l'accès au crédit, le pôle public bancaire intégrera dans ses missions **le financement des travaux forestiers ainsi que la recherche forestière** appliquée orientés vers une sylviculture de qualité.

3 L'État moteur de la politique forestière

Accorder des moyens à l'ONF

À hauteur de 880 millions d'euros en 2016, **le budget de l'ONF sera porté à un milliard d'euros** afin de recruter le personnel technique de terrain nécessaire à une bonne gestion des forêts françaises. Afin de permettre ces acquisitions et soutenir des projets d'intérêt général, **l'investissement public sera mobilisé**. 100 millions d'euros peuvent ainsi permettre d'amener, en cinq ans, 100 000 ha de forêts de gestion privée à une gestion publique.

Une formation ambitieuse

Pour répondre aux besoins urgents de la filière bois, **la formation professionnelle publique sera reconstituée et développée**, y compris dans les métiers de la transformation du bois. Nous allouons les moyens humains, techniques et financiers permettant aux centres de recherche et de formation bois/forêt d'assurer leurs missions en toute indépendance.

Créer un droit de préemption public

La forêt publique ne s'appuie pas sur une logique de rentabilité. C'est pourquoi **nous accroîtrons la surface gérée par l'ONF en favorisant, par un droit de préemption, l'acquisition de forêts privées par les collectivités publiques**. De plus, nous veillerons au strict respect du Code forestier en matière de gestion des forêts publiques.

LA FORÊT, FILIÈRE D'AVENIR

Les livrets de la **France insoumise** complètent **L'Avenir en commun**, le programme de la France insoumise et de son candidat **Jean-Luc Mélenchon**.

L'Avenir en commun n'a de sens que si nous le construisons ensemble au cours d'un processus collectif de débats.

La collection des « Livrets de la France insoumise » offre cet espace d'échanges pour enrichir le programme en continu.

Les livrets abordent une variété de sujets qui donneront à la France son nouveau visage et l'inscriront différemment dans le monde. On peut gouverner autrement le pays si l'on se tourne vers le peuple.

Chaque livret expose les enjeux du sujet et dessine les perspectives d'une révolution citoyenne dont notre pays a tant besoin. Chaque livret présente aussi les mesures nécessaires pour y arriver. Le tout sera à chaque fois le fruit d'un travail collectif et coordonné.

Le programme *L'Avenir en commun* est élaboré sous la direction de Charlotte Girard, juriste et Jacques Généreux, économiste.

La collection des « Livrets de la France insoumise » est coordonnée par Laurent Levard, agroéconomiste et Danièle Obono, chercheuse en anthropologie sociale.

 **L'AVENIR** *Mélenchon 2017*
EN COMMUN

Retrouvez toutes les informations
sur le programme l'Avenir en commun
sur www.jlm2017.fr

